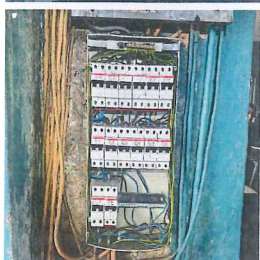


Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

EXEMPLAIRE ORIGINAL

RÉF. 28/2026/81883/D01:1

DATE DU CONTRÔLE 01/09/2026 (12:45 - 13:22) AGENT VISITEUR Loïc Giltay
ADRESSE DU CONTRÔLE Rue Haute 29 - 5537 Anhée TYPE DE CONTRÔLE Visite de contrôle (6.5.)



› DONNÉES GÉNÉRALES

Adresse de l'installation Rue Haute 29 - 5537 Anhée
Type de locaux Unité d'habitation (maison)
Objet du contrôle
Propriétaire
Responsable des travaux
Dérogations applicables/appliquées Installations électriques domestiques ancien RGIE (8.2.2.)

› DONNÉES DU RACCORDEMENT

Gestionnaire du réseau de distribution (GRD) ORES ASSETS
Code EAN Non communiqué
Numéro du compteur 33050287
Index jour/nuit 49824,11
Type de coupure générale Teco
Câble compteur - tableau VOB 4mm2
Tension nominale de service 230V - AC
Courant nominal de la protection de branchement 25A

› CONTRÔLE

Conformité schéma(s) unifilaire(s) et plan(s) de position Pas OK | Nombre de tableaux 3 | Nombre de circuits 14+5+3

Circuits

Protection

Section (mm²)

Conclusion

Les fondations datent	D'avant le 1/10/1981	Dispositif différentiel de tête	absent
Type d'électrode de terre	Pas présente	Dispositif différentiel supplémentaire	absent
Résistance de dispersion de la prise de terre (Ω)	Pas mesurable	Fixation/Etat/Détérioration matériel	Pas OK
Conformité des liaisons équipotentielles et des PE	Pas OK	Contrôle visuel appareils fixes et/ou mobiles	Pas OK
Test de continuité	Pas concluant	Protection contre les contacts directs	Pas OK
Contrôle boucle de défaut	Sans objet	Résistance générale d'isolement (MΩ)	0,05
Protection contre les contacts indirects	Pas OK	Adéquation DPCDR – prise de terre	Pas OK
		Adéquation protections surintensités – sections	Sans objet

Le ou les socles de prise en défaut sont localisés dans toute l'installation
Circuits en défauts d'isolement 5eme circuit de la 2eme rangée

CONCLUSION : NON CONFORME



A la date du 01/09/2026, l'installation électrique de Rue Haute 29 - 5537 Anhée n'est pas conforme aux prescriptions du Livre 1 de l'arrêté royal du 8 septembre 2019 établissant le Livre 1 sur les installations électriques à basse tension et à très basse tension.

Le contrôle réalisé par Certinergie a porté sur les parties visibles de l'installation et normalement accessibles.

Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées pendant la visite de contrôle, doivent être exécutées sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service de l'installation, les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes.

Une nouvelle visite de contrôle est à exécuter pour constater la disparition des infractions par le même organisme au plus tard avant le 01/09/2027.

Signature de l'agent